



## Ministère des Affaires Etrangères et Européennes

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### *Bureau de l'ambassadeur chargé de la bioéthique et de la responsabilité sociale des entreprises*

57, boulevard des Invalides – 75007 Paris – tel 01 53 69 31 85 – [michel.doucin@diplomatie.gouv.fr](mailto:michel.doucin@diplomatie.gouv.fr)

7 septembre 2011

Rédactrice : Hind Hamzah

Stagiaire de l'IRIS

### Note

#### L'outil d'évaluation de la conformité aux droits de l'Homme de l'Institut danois pour les droits de l'Homme

L'Institut danois des droits de l'Homme est une institution nationale indépendante de promotion des droits de l'Homme des plus reconnues. C'est un de ses anciens directeurs qui, par exemple, a été nommé à la tête de l'agence européenne des droits fondamentaux. Si elle est, dans le cadre du Comité de coordination des institutions nationales des droits de l'Homme, que pilote le Haut Commissariat aux droits de l'Homme des Nations Unies, l'homologue de notre Commission Nationale des Droits de l'Homme, elle dispose de moyens très supérieurs et d'attributions plus étendues dont certaines sont proches de celle de notre nouveau Défenseur des droits en matière de réception de plaintes et d'investigation.

L'Institut a élaboré récemment un « Outil d'évaluation de conformité aux droits de l'Homme » (HCRA) qui se veut la traduction opérationnelle des « Principes directeurs sur les droits de l'Homme et les entreprises » adoptés en juin dernier par le Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies. Il propose à tous types d'organisations, mais surtout aux grandes entreprises, de l'adopter. En France, Total s'est publiquement engagée à mettre en œuvre cet outil, contractant avec l'Institut pour qu'il l'accompagne dans cette démarche et dans la vérification de celle-ci.

#### 1. Processus d'élaboration

L'élaboration de l'Outil d'évaluation de conformité aux droits de l'Homme a associé un grand nombre de « parties prenantes » autour de l'Institut danois pour les droits de l'Homme : la Confédération des industries danoises, le Fonds d'industrialisation danois pour les pays en voie de développement et l'Agence danoise de développement international (DANIDA) principalement. Le professeur John Ruggie, alors Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour les droits de l'Homme et les entreprises multinationales et autres entreprises, auteur des Principes directeurs susmentionnés, a aussi été associé aux travaux, leur apportant sa caution.

L'objectif de cette coopération était de créer un outil facilement accessible aidant les entreprises à traiter les questions des droits de l'Homme les concernant. Ce HCRA se veut un

outil d'autoévaluation applicable à tout type d'entreprise, quelle que soit sa taille, dans un grand nombre de secteurs économiques, ainsi qu'aux gouvernements, aux institutions universitaires et aux ONG. Il consiste en un ensemble d'instruments qui permettent de détecter les risques et les opportunités d'action par rapport aux droits de l'Homme, ainsi que le fossé potentiellement existant entre la politique définie par l'organisation et sa mise en pratique.

Une forme simplifiée du HCRA, le « Quick Check » a été publiée pour la première fois en 2005 sous forme d'un programme informatique interactif permettant à chaque entreprise de sélectionner et modifier les informations contenues dans la base de données afin que l'outil s'adapte à son domaine et type d'activité. Ce Quick Check a été conçu en coopération avec un groupe d'institutions de financement du développement afin de fournir aux entreprises et aux fonds d'investissement une évaluation couvrant les questions des droits de l'Homme clefs. Les normes et indicateurs sont actualisés tous les ans à partir des retours des utilisateurs, que sont les entreprises et organisations de défense des droits de l'Homme, afin de garantir que l'outil traite des vrais problèmes auxquels les entreprises font face et refléter les évolutions du droit international relatif aux droits de l'Homme.

Tout au long de l'élaboration de l'outil, les chercheurs ont reçu la contribution d'un certain nombre d'entreprises afin d'assurer que les besoins et intérêts de celles-ci étaient bien pris en compte. Deux entreprises ont participé à des essais d'application de l'outil, l'une dans un pays où la situation des droits de l'Homme était médiocre, l'autre dans une société marquée par un conflit racial. D'autres tests ont également été effectués en 2005 sur la version « Quick Check » par Shell international et Grundfos.

## 2. Le contenu de l'Outil

La documentation publiée, disponible sur Internet, le définit comme un outil de diagnostic destiné à aider les entreprises à détecter les répercussions potentielles de leurs activités sur leur personnel, les communautés locales, les consommateurs et les autres parties prenantes.

Trois domaines sont traités par le HRCA :

### 6 types de pratiques en matière d'emploi :

- Le travail forcé
- Le travail des enfants et des jeunes
- La non-discrimination
- La liberté d'association
- Les questions de santé et de sécurité au travail
- Les conditions d'emploi et de travail (horaires, salaires, congés)

### 4 thèmes concernant l'impact sur les « communautés », c'est-à-dire les tiers susceptibles d'être affectés par l'activité de l'organisation :

- La sécurité
- L'aménagement du territoire
- La santé et sécurité environnementales
- La corruption

Le vaste et complexe thème de la chaîne d'approvisionnement et des fournisseurs

Le HRCA repose sur une base de données contenant 350 questions et 1000 indicateurs sur les droits de l'Homme développés à partir de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966 et d'environ quatre-vingt autres traités et conventions sur les droits de l'Homme.

La version Quick Check ne comprend qu'environ 10% des questions contenues dans l'ensemble de la base de données du HRCA et se concentre sur les droits de l'Homme les plus essentiels que les entreprises doivent prendre en compte en lien avec leurs activités.

Selon l'Institut danois, le HRCA serait aujourd'hui le seul outil disponible permettant de comparer de façon exhaustive la politique de l'entreprise, ses procédures et ses résultats en rapport avec les standards internationaux des droits de l'Homme./